

Compte rendu sommaire
Réunion du Conseil Communautaire
Séance du 14 mars 2024 à 18h00

Date de convocation : 07 mars 2024

Nombre de Membres :

En exercice : 52

Présents : 31

Ayant donné procuration : 12

L'an DEUX-MILLE-VINGT-QUATRE, le QUATORZE du mois de MARS à 18h00, le Conseil Communautaire de la C.C.P.O.M., légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER.

Membres présents :

Amnéville : M. MUNIER, Mme CALCARI-JEAN, M. DALLA FAVERA, M. DOS SANTOS, Mme HIRSCH et Mme RAU

Bronvaux : -

Clouange : M. BOLTZ et M. VEZAIN

Marange-Silvange : M. MULLER, M. MEOCCI, M. ROETTGER (à partir du point 2), Mme SPANIER et Mme WEIDER

Montois la Montagne : M. CANTELE

Moyeuve-Grande : Mme CISAMOLO, M. SCHNEIDER, Mme THIBO et M. TIRLICIEN

Moyeuve-Petite : M. SCHWEIZER

Pierrevillers : -

Rombas : M. FOURNIER, M. DUMON, Mme MACAIGNE, M. NOBILE, M. RISSER et Mme WAGNER

Rosselange : M. MATELIC, M. SCHONS et Mme SEEMANN

Sainte-Marie-aux-Chênes : Mme LAMARQUE, M. CALLIGARO et Mme FRANIA

Vitry-sur-Orne : -

Membres absents ayant donné procuration :

M. TISSERAND à M. DOS SANTOS

M. FAVIER à M. MULLER

Mme THOMAS à M. BOLTZ

M. ROETTGER à Mme SPANIER (au point 1)

M. NUCCI à Mme LAMARQUE

M. ROVIERO à M. SCHNEIDER

M. BENABID à Mme CISAMOLO

Mme FALETIC à Mme THIBO

M. ROSSO à M. FOURNIER

Mme MUHLMANN à M. RISSER

M. CAYRE à Mme FRANIA

M. CORRADI à M. SCHWEIZER

M. VEGLIA à M. TIRLICIEN

Absents excusés : Mme VANNI et M. HEISER

Absents : Mme COGLIANDRO, M. DIEUDONNE, M. COQUIN, Mme LEMASSON et Mme BENCI, M. VILLA et Mme SAVINO

Le Président ouvre la séance à 18h00, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Approbation du Procès-verbal de la séance du 05 décembre 2023

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 05 décembre 2023.

Délibération 2024-01 – SERVICE DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS ET EXPLOITATION DES DÉCHÈTERIES COMMUNAUTAIRES – PROCÉDURE DE « DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC » - ABANDON DE LA PROCÉDURE

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de renoncer à la procédure de « Délégation de Service Public » pour motif d'intérêt général, dans le cadre du service de collecte des déchets ménagers et assimilés et l'exploitation des déchèteries communautaires.

Délibération 2024-02 – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire PREND ACTE des orientations budgétaires proposées pour le budget 2024.

Communication des Décisions

Le Conseil Communautaire PREND ACTE des décisions qui ont été prises par le Bureau Communautaire et par le Président, conformément aux délibérations du 24 juillet 2020 prises en application de l'art. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.



Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Lionel Fournier".

Lionel FOURNIER